



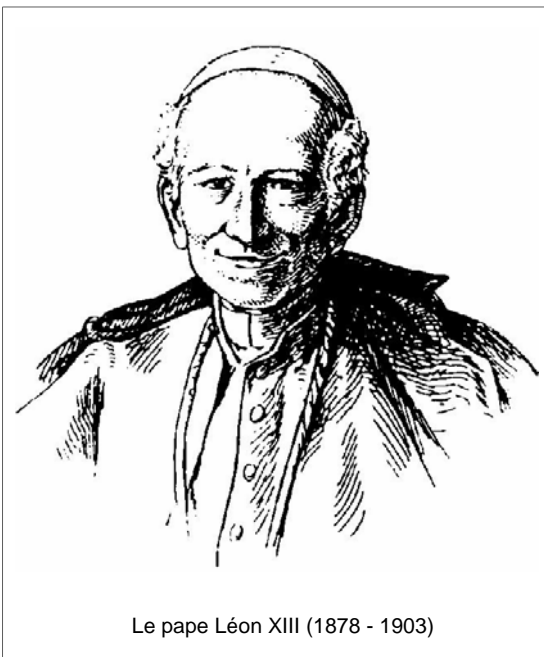
Bulletin d'information de la Mission Catholique Saint Pie X
Numéro 100 — SEPTEMBRE 2002 Paraît le dernier dimanche du mois

Éditorial : Que vont devenir nos enfants ?

C'est la question que doivent se poser tous les parents chrétiens. Où doivent-ils mener leurs enfants ? Comment doivent-ils conduire ces âmes que Dieu leur a confiées ?

Les réponses à toutes ces questions se trouvent dans l'éducation chrétienne des enfants. L'éducation est le premier et principal devoir des parents, mais un devoir qui n'est pas à négliger puisqu'il est très grave, celui qui y manque commet un péché très grave. Et pour bien être conscient que ce n'est pas une invention moderne, mais l'enseignement de l'Eglise, tournons-nous vers les enseignements des papes.

Écoutons d'abord Léon XIII, pape de 1878 à 1903. Le 26 juin 1878, pour protester contre la suppression du catéchisme dans les écoles municipales de Rome, il écrit ces quelques mots au cardinal vicaire de Rome : « Et ici dès le commencement, en vertu de Notre ministère pastoral, Nous devons rappeler à tout catholique le devoir très



Le pape Léon XIII (1878 - 1903)

grave que la loi naturelle et la loi divine lui imposent d'instruire ses enfants dans les vérités surnaturelles de la foi. » Moins de dix années plus tard, en 1887, il écrira : « Que les parents réfléchissent donc que s'ils ont le grave devoir d'assurer l'entretien de leurs enfants, ils ont celui, beaucoup plus grave encore, de les élever pour une vie meilleure et plus importante : celle de l'âme », et donc pour le ciel.

Citons aussi ces lignes de notre saint patron le saint pape Pie X, qui, le 26 mai 1910 pour le 3^{ème} cente-

PIEKAYA :

SILENCE — UNE MINUTE !
PAGE 9



SOUS LA LOUPE :

13 OCTOBRE : JOURNÉE DES ASSOCIATIONS ET DES ŒUVRES DE LA MISSION SAINT PIE X — PAGE 7



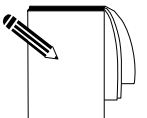
ACTUALITÉ DE LA TRADITION :

32 ANS DE RELATIONS ENTRE ROME ET LA FRATERNITÉ SAINT PIE X — PAGE 3



EN COURS DE ROUTE

NOTRE CHRONIQUE DE LA SAISON SÈCHE — PAGE 11



ANNÉE DU MARIAGE :

SACERDOCE ET MARIAGE (ABBÉ LOUIS SANTAGNE) - PAGE 8



naire de la canonisation de St Charles Borromée, écrivait : « Que les pères de famille et les maîtres se souviennent donc de la ferveur avec laquelle le saint évêque ne cessait de les avertir qu'ils devaient non seulement donner à leurs fils, à leurs serviteurs, aux gens de leur maison, la facilité d'apprendre la doctrine chrétienne, mais encore de leur faire de cette chose une obligation. ». C'est une grave obligation de tourner les yeux de l'âme des enfants vers Dieu. Voilà ce que demande l'Eglise à tous les parents catholiques. Ils sont responsables de l'avenir éternel de leurs enfants ; que ces enfants soient nés dans un saint mariage ou dans le désordre qui règne malheureusement actuellement dans grand nombre de familles, le but ultime reste le même : honorer, servir, rendre gloire à Dieu, notre créateur et maître. C'est le grand devoir des parents de conduire les enfants au ciel. C'est aussi la condition pour que les parents puissent eux aussi s'assurer le bonheur éternel. Le pape Pie XI à son tour le rappelle en 1929 aux évêques de Tchécoslovaquie : « C'est pourquoi ne cessez pas, Vénérables Frères, d'avertir avec insistance les parents catholiques de leur très grave obligation d'éduquer pieusement leurs enfants. »

Citons encore le pape Pie XII qui, devant les ravages du monde moderne, a su proclamer bien fidèlement la doctrine de toute l'Eglise sur les questions de l'éducation chrétienne. Dans son encyclique *Summi Pontificatus* du 20 octobre 1939, il écrit : « Une formation qui oublierait, ou négligerait délibérément de diriger les yeux et le cœur de la jeunesse vers la patrie surnaturelle, serait une injustice contre la jeunesse. » En 1942 Pie XII déclarait aux jeunes époux : « En plus de votre collaboration pour la naissance de l'enfant à la vie du corps, et pour sa santé, vous devez collaborer à son éducation dans la vie spirituelle : (...) et la fin prin-

cipale du mariage est non seulement la procréation des enfants, mais aussi leur éducation et leur croissance dans la crainte de Dieu et la foi. »

Toutes ces citations de discours ou de lettres des papes ont été choisies pour bien montrer qu'il dépend de chaque parent de s'occuper de l'éducation religieuse de leurs enfants. Permettez-nous encore cette citation de Pie XII, toujours aux jeunes époux, en 1941 : « Dans la formation chrétienne des petites âmes que le Seigneur vous confiera, il vous est réservé un rôle, un magistère dont vous n'avez pas le droit de vous désintéresser, et dans lequel personne ne pourra vous remplacer pleinement. Dans cette sainte formation vous irez, sans doute, chercher l'aide de prêtres et de catéchistes zélés, de ces excellents éducateurs que sont les religieux et les religieuses ; mais leur secours aura beau être grand, précieux et étendu, il ne vous dégagera pas de vos devoirs et de votre responsabilité. » Ici encore le pape montre le devoir des parents. Les prêtres et les religieuses sont des aides mais pas des remplaçants, des parents de rechange si l'on peut parler ainsi. Chers parents, regardez bien à la lumière divine ce que vous devez faire pour la nouvelle année scolaire qui commence. L'âme de vos enfants et la vôtre en dépendent. Que faire ? Tout d'abord offrir aux enfants la possibilité de pouvoir aller au ciel un jour en leur procurant la grâce du baptême. Ensuite, ne pas laisser se perdre la grâce de Dieu en négligeant la vie de l'âme de vos enfants, c'est-à-dire leur apprendre leurs prières dès le plus jeune âge, les amener avec vous pour assister à la sainte messe, et leur expli-

quer avec des mots qu'ils peuvent comprendre le grand mystère qui se déroule sous leurs yeux. Mais pour pouvoir expliquer les mystères de notre sainte religion, encore faut-il les connaître. Alors si vous avez besoin de réapprendre le catéchisme, inscrivez-vous, il n'y a pas de honte à vouloir mieux

Intention de prière au mois d' octobre :

Pour la conversion des
païens et les missions

connaître le Bon Dieu pour pouvoir parler de Lui à ses enfants. Quand les enfants seront en âge de suivre des cours de catéchisme pour se préparer à recevoir les sacrements et à vivre plus parfaitement unis à Notre Seigneur, il faudra encore les suivre. Une plante délicate pousse généreusement mais a besoin de tuteurs pour pousser bien droite, ainsi en est-il des enfants, il faut leur montrer la manière de se tenir bien droits pour le Bon Dieu.

Une objection : les enfants ont grandi et ne sont pas baptisés. Il faut remédier à cette négligence au plus vite en les envoyant au catéchisme, en suivant leurs efforts pour apprendre les leçons, pour pratiquer la vertu, mais attention, là aussi vous devez être des modèles pour vos enfants. Si vous ne voulez pas que vos enfants soient des menteurs, il faut bannir le mensonge de votre propre bouche et ainsi du reste. En résumé, faites apprendre le catéchisme à vos enfants, encouragez-les à la vertu et au sacrifice

pour plaire à Dieu et ainsi Le servir comme Lui-même Le veut. Voici ce que Pie XII disait aux jeunes époux en 1943 : « Vous avez donc le devoir de préserver vos enfants et vous-mêmes de tout ce qui pourrait nuire à votre vie honnête et chrétienne comme à la leur, de tout ce qui pourrait obscurcir ou ébranler votre foi et la leur, de tout ce qui pourrait ternir la pureté, l'éclat, la fraîcheur de votre âme et de la leur. Comme ils sont à plaindre ceux qui

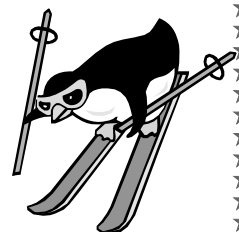
n'ont pas conscience de cette responsabilité ! (...) Mais préserver ne suffit pas : il faut aller résolument au soleil, à la lumière, à la chaleur de la doctrine du Christ ; il faut chercher la rosée et la pluie de sa grâce pour en recevoir vie, développement et vigueur.»

Enfin, priez en famille. Priez la très sainte Vierge Marie et saint Joseph. Priez le Saint-Esprit pour qu'il dirige vos pas et ceux de vos enfants dans la voie des commandements de

Dieu. Et si la prière ne suffit pas, priez encore et toujours en y apportant des sacrifices volontaires et généreux, des sacrifices qui crient vers Dieu votre désir de Lui plaire, vous et vos enfants. Dieu ne sera jamais sourd à une telle générosité et saura vous donner au temps opportun la force nécessaire pour passer au-dessus de toutes les tracasseries de la terre et vivre sur la terre comme un avant-goût du ciel.

P. Yannick

Catéchisme pour tous !



Dans le cadre de son programme d'instruction religieuse, la Mission Saint Pie X propose à tous ceux qui connaissent déjà leur catéchisme, de suivre un cours complémentaire pour connaître...

- **L'histoire de l'Eglise**
- **La Sainte Ecriture**
- **La Tradition**
- **La Liturgie**
- **et d'autres sujets d'actualité**

« Tous en piste ! » Inscriptions tous les après-midi, de 15.00 à 18.00

HISTOIRE D'UNE LONGUE PATIENCE :

32 ANS DE RELATIONS ENTRE LE VATICAN ET LA FRATERNITÉ SAINT PIE X

PAR M. L'ABBÉ FRANÇOIS KNITTEL

Le Supérieur du district du Mexique de la Fraternité Saint Pie X nous fait une synthèse fort intéressante de l'histoire des contacts entre Rome et la Fraternité. Nous la proposons, en deux parties, à nos lecteurs dans le contexte des conférences données récemment par le Père Supérieur sur la crise dans l'Eglise. Le lecteur assidu (car c'est un long article sur une longue histoire...) y trouvera une multitude d'arguments pour la discussion avec tous ceux qui s'intéressent aux problèmes actuels dans l'Eglise.

« Où en sont les relations entre le Vatican et la Fraternité ? » Combien de fois n'avons-nous pas entendu cette question de la part de nos fidèles ! Voici deux ans, une nouvelle phase de ces relations commençait lorsque le cardinal Darío Castrillón-Hoyos fut chargé par le Saint-Père de

régler la situation. Depuis la lettre de Mgr Fellay au cardinal Castrillón-Hoyos du 22 juin 2001 et les accords passés par l'Association Saint Jean-Marie Vianney en janvier 2002¹, les choses ont un peu évolué².

Il est donc important de profiter de cet intermède pour réfléchir un

peu. En effet, les négociations commencées en l'année jubilaire 2000 ne sont pas les premières à avoir eu lieu. L'histoire de la Fraternité, des origines à nos jours, en est parsemée. Il nous a paru nécessaire et intéressant de revenir sur ces diverses propositions romaines : nécessaire pour ne

Actualité de la Tradition

pas oublier d'où nous venons ; intéressant pour jauger d'autres propositions, actuelles ou futures, et savoir où nous allons.

L'objectif de notre travail, outre le rappel de documents parfois oubliés des anciens ou inconnus des plus jeunes, sera de chercher le fil conducteur qui relie toutes ces propositions romaines. Nous les comparons donc, en soulignant leurs différences mais aussi leurs constantes.

De la sorte, s'établira une grille de lecture pour le futur, car nous saurons ce que l'Eglise conciliaire comme telle ne sacrifiera jamais, prolongeant d'autant la crise actuelle. Nous saurons aussi à quels indices reconnaître le retour de l'autorité ecclésiastique à la profession intégrale de la foi catholique, retour qui coïncidera avec l'expulsion de la « fumée de Satan entrée dans le temple de Dieu. »³

Il faut noter que les documents mentionnés, souvent longs, ne seront cités que pour ce qui concerne les relations entre Rome et la Fraternité. Pour situer les choses dans leur contexte, nos lecteurs se reporteront avec fruit à notre article sur l'histoire des 30 premières années de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X.⁴

La commission cardinalice : UNE CAPITULATION SANS CONDITION

On se souvient que la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, érigée canoniquement le 1^{er} novembre 1970 par Mgr François Charrière, évêque de Fribourg en Suisse, dut subir dès 1972 des attaques, particulièrement de la part des évêques français. Une visite canonique du séminaire d'Ecône fut diligentée pour les 11-13 novembre 1974. La fameuse déclaration de Mgr Marcel Lefebvre qui y fit suite le 21 novembre⁵ devait déclencher la réaction romaine sous forme d'une commission cardinalice, composée des cardinaux Garrone

(Congrégation pour l'Education Catholique), Wright (Congrégation pour le Clergé) et Tabera (Congrégation pour les Religieux), qui publiait le 6 mai 1975 la sentence suivante :

« Une telle déclaration nous apparaissait en tous points inacceptables. Il est impossible de concilier la plupart des affirmations contenues dans ce document avec une fidélité authentique à l'Eglise, à celui qui en a la charge et au Concile où la pensée et une volonté de l'Eglise se sont exprimées. »

« C'est avec l'entière approbation de Sa Sainteté que nous vous faisons part des décisions suivantes :

1. Une lettre sera envoyée à Mgr Mamie, lui reconnaissant le droit de retirer l'approbation donnée par son prédécesseur à la Fraternité et à ses Statuts. (...)
2. Une fois supprimée la Fraternité, celle-ci n'ayant plus d'appui juridique, ses fondations, et notamment le séminaire d'Ecône, perdent du même coup le droit à l'existence.
3. Il est évident – nous sommes invités à le notifier clairement – qu'aucun appui ne pourra être donné à Mgr Lefebvre tant que les idées contenues dans le Manifeste du 21 novembre 1974 resteront la loi de son action. »

Sans parler ici des nombreuses illégalités commises au cours d'un procès inique, notons les éléments mis en avant par les trois cardinaux dans leur résolution. Au niveau doctrinal, il est reproché à Mgr Lefebvre de contredire dans sa déclaration du 21 novembre 1974 la fidélité à l'Eglise, la fidélité à Paul VI et la fidélité au concile Vatican II. Il est remarquable que la question du rite traditionnel, en usage dans la Fraternité dès le début, ne soit pas mise en exergue par les trois cardinaux.

De ces prémisses doctrinales, suivent les conséquences pratiques : la suppression de la Fraternité, la fermeture du séminaire d'Ecône et des autres fondations, la suspension de toute aide à Mgr Lefebvre tant qu'il ne rétracterait pas sa déclaration. En réalité, c'est une capitulation sans condition qu'on attend du prélat et de ses collaborateurs.

La Secrétairerie d'Etat : « MGR LEFEBVRE, COMBIEN DE DIVISION ? »

Au vu de l'illégalité des mesures prises contre lui par la commission cardinalice, Mgr Lefebvre décide de passer outre : Il procède à trois ordinations sacerdotales le 29 juin 1975 à Ecône et continue l'œuvre de la Fraternité et du séminaire d'Ecône, illégalement supprimée. A l'approche des ordinations sacerdotales de l'été 1976, alors que les premières générations de séminaristes allaient commencer à sortir du séminaire au terme de leurs cinq années d'études, les pressions vaticanes en vue d'un règlement de la situation reprennent. Le cardinal Jean Villot, Secrétaire d'Etat du Vatican, ayant été récusé par Mgr Lefebvre, c'est Mgr Benelli, substitut de la même Secrétairerie d'Etat, qui est chargé du dossier. Le 21 avril 1976, il écrivait au fondateur de la Fraternité :

« Vous vous souvenez certainement, en effet, de la démarche envisagée comme la plus propre pour parvenir à ce résultat [le retour à la communion effective avec le pape Paul VI]. Après avoir réfléchi, seul devant Dieu, vous écrivez au Saint Père pour lui dire votre acceptation du concile Vatican II et de tous ses documents, affirmez votre plein attachement à la personne de Sa Sainteté Paul VI et à la totalité de son enseignement, en vous engageant comme preuve concrète de votre soumission au successeur de Pierre, à adopter et à faire adopter dans les maisons qui dépendent de vous, le missel qu'il a lui-même promulgué en vertu de sa suprême autorité apostolique. »

Deux mois plus tard, à quelques jours des ordinations sacerdotales, il précisait son propos en vue d'une solution du différend dans une lettre à Mgr Lefebvre du 25 juin 1976.

« Le 19 mars, je vous avais dit très franchement ce qui, dans votre jugement négatif sur le Concile, dans vos propos fréquents sur les organismes du Saint-Siège et leurs directives en application du Concile, dans votre façon de procéder à l'encontre de la responsabilité des autres évêques dans leurs diocèses respectifs, était

inadmissible pour Sa Sainteté, contraire à la communion ecclésiale et dommageable pour l'unité et la paix de l'Eglise. Il vous était seulement demandé d'admettre clairement votre tort sur ces points nécessaires pour toute âme catholique, après quoi on aurait étudié la meilleure façon de faire face aux problèmes posés par vos œuvres.

Le Saint-Père me charge aujourd'hui même de confirmer la mesure qui vous a été intimée en son nom, *de mandato speciali* : vous absentez actuellement d'ordonner des

1975 : acceptation du concile Vatican II ; attachement à Paul VI ; utilisation du missel de Paul VI. En réalité, sous couleur de précisions, les exigences romaines tournent à la démesure : on exige maintenant l'adhésion à « tous » les documents d'un concile présenté comme pastoral ainsi que l'attachement à la « personne » du Pontife régnant et à « l'ensemble » de ses enseignements. Dès ce moment, apparaît l'exigence d'adopter la liturgie nouvelle dans la Fraternité comme preuve concrète de la soumission.

La lettre du 25 juin 1976 re-

d'une approche plutôt étrange du problème : il ne s'agit plus de la foi ou du culte ou de la formation du clergé, mais bien de la politique. Dans cette perspective politique des choses, la seule question à laquelle on s'attend est : « Mgr Lefebvre, combien de divisions ? »

Actualité
de la
Tradition

Le Pape Paul VI : LA BOMBE A NEUTRONS

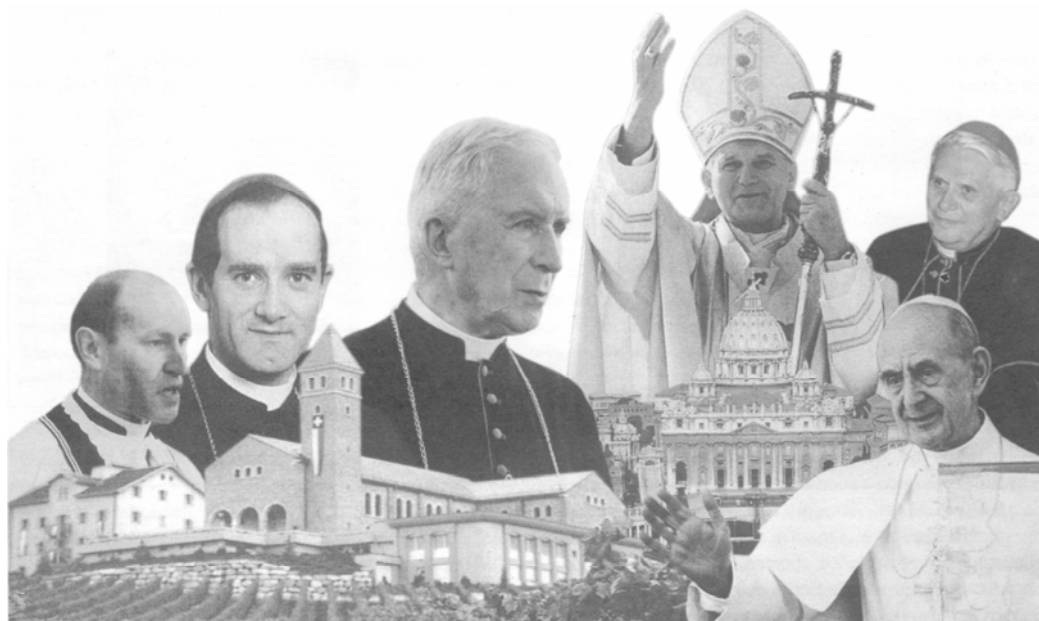
Or, Mgr Lefebvre, lui, continue à poser le problème au niveau de la foi et ne cesse de stigmatiser l'union adultère de l'Eglise et de la révolution. Il passe outre l'interdiction d'ordonner et, par le fait même, encourt le 1^{er} juillet 1976 la *suspense a collatione ordinum* (interdiction d'ordonner) et le 22 juillet 1976 la *suspense a divinis* (interdiction d'administrer les sacrements). Devant la gravité des faits, c'est le pape Paul VI lui-même qui prend en charge cette situation. Après avoir concédé une audience à

Mgr Lefebvre à Castel Gandolfo le 11 septembre 1976, il lui adresse une longue lettre dactylographiée le 11 octobre 1976 :

« Concrètement qu'est-ce que Nous vous demandons ?

A.- D'abord et surtout, une déclaration qui remette les choses au point, pour Nous-même et aussi pour le peuple de Dieu qui a droit à la clarté et ne peut plus supporter sans dommage de telles équivoques.

Cette déclaration devra donc affirmer que vous adhérez franchement au concile œcuménique Vatican II et à tous les textes – *sensu obvio*⁶ – qui ont été adoptés par les pères du Concile, approuvés et promulgués par notre autorité. Car une telle adhésion a toujours été la règle, dans l'Eglise,



Rome et la Fraternité — D.g.à.d. La Tradition, représentée par l'église et le séminaire d'Ecône, et les trois Supérieurs Généraux qu'a connus la Fraternité jusqu'aujourd'hui, Mgr Lefebvre, l'abbé Schmidberger et Mgr. Fellay; Rome représentée par nos interlocuteurs principaux depuis 1970: les papes Jean-Paul II et Paul VI, et cardinal Ratzinger.

séminaristes; c'est justement l'occasion de leur expliquer, ainsi qu'à leurs familles, que vous ne pouvez les ordonner au service de l'Eglise contre la volonté du Pasteur suprême de l'Eglise. Il n'y a rien de désespérant dans leur cas : s'ils sont de bonne volonté et sérieusement préparés à un ministère presbytéral dans la fidélité véritable à l'Eglise conciliaire, on se chargera de trouver ensuite la meilleure solution pour eux, mais qu'ils commencent d'abord, eux aussi, par cet acte d'obéissance à l'Eglise. »

Les nouvelles propositions faites par Mgr Benelli dans ces deux documents ne sont guère différentes, quant à la substance, des conclusions de la commission cardinalice de

prend les mêmes éléments mais de manière négative, en stigmatisant les doutes de Mgr Lefebvre concernant le concile Vatican II, les réformes qui en sont issues et les organismes romains chargés de les appliquer. Conséquence de cette attitude : Mgr Lefebvre doit confesser ses erreurs, moyennant quoi une solution sera cherchée aux problèmes pendants.

Ceci dit, au niveau concret, il faudra suspendre les ordinations et réexaminer la possibilité de réinsérer ces séminaristes dans « l'Eglise conciliaire », entité nouvelle juxtaposée ou substituée à l'Eglise catholique. La prise en main du problème de la tradition dans l'Eglise par la Secrétairerie de l'Etat, chargée de la politique vaticane, est symptomatique

Actualité de la Tradition

d e -
puis les
origines,
en ce qui
concerne les
conciles œcuméni-
ques.

Il doit être clair que vous accueillez également les décisions que Nous avons prises, depuis le Concile, pour mettre en œuvre, avec l'aide des organismes de Saint-Siège ; entre autres, vous devez reconnaître explicitement la légitimité de la liturgie rénovée, notamment de l'*Ordo Missæ*, et notre droit de requérir son adoption par l'ensemble du peuple chrétien.

Vous devez admettre aussi le caractère obligatoire des dispositions du droit canonique en vigueur qui, pour la plus grande part, correspondent encore au contenu du code de droit canonique de Benoît XV, sans excepter la partie qui a trait aux peines canoniques.

En ce qui concerne notre personne, vous aurez à cœur de cesser et de rétracter les graves accusations ou insinuations que vous avez publiquement portées contre Nous, contre l'orthodoxie de notre foi et notre fidélité à la charge de successeur de Pierre, et contre notre entourage immédiat.

En ce qui concerne les évêques, vous devez reconnaître leur autorité dans leurs diocèses respectifs, en vous abstenant de prêcher et d'y administrer les sacrements : eucharistie, confirmation, ordres sacrés, etc., lorsque ces évêques s'y opposent explicitement.

Enfin, vous devez vous engager à vous abstenir de toutes les initiatives (conférences, publications...) contraire à cette déclaration, et à reprouver formellement toutes celles qui se réclameraient de vous à l'encontre de la même déclaration.

Il s'agit là du minimum que doit souscrire tout évêque catholique : cette adhésion ne peut souffrir de compromis. Dès que vous aurez manifesté que vous en acceptez le principe, Nous vous proposerons les modalités pratiques de présenter cette déclaration. C'est la première condi-

tion pour que la suspense *a divinis* soit levée.

B.- Ensuite restera à résoudre le problème de votre activité, de vos œuvres et notamment de vos séminaires. Vous comprenez, Frère, que, vu les irrégularités et ambiguïtés passées et présentes affectant ces œuvres, Nous ne pouvons pas revenir sur la suppression de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X. Elle a inculqué un esprit d'opposition au Concile et à sa mise en œuvre telle que le vicaire de Jésus-Christ s'appliquait à le promouvoir. Votre déclaration du 21 novembre 1974 est un témoignage de cet esprit ; et sur un tel fondement, comme l'a jugé à juste titre notre commission cardinalice, le 6 mai 1975, on ne peut bâtir d'institution ou de formation sacerdotale conforme aux exigences de l'Eglise du Christ. Cela n'infirme point ce qui existe de bon dans vos séminaires, mais il faut considérer les lacunes ecclésiologiques dont Nous avons parlé et la capacité d'exercer un ministère pastoral dans l'Eglise d'aujourd'hui. Devant ces réalités malheureusement mêlées, Nous aurons le souci de ne pas détruire, mais de corriger et de sauver autant que possible.

C'est pourquoi, en tant que garant suprême de la foi et de la formation du clergé, Nous vous demandons d'abord de remettre entre nos mains la responsabilité de votre œuvre, et notamment de vos séminaires. C'est assurément pour vous un lourd sacrifice, mais c'est un test aussi de votre confiance, de votre obéissance, et c'est une condition nécessaire pour que ces séminaires, qui n'ont pas d'existence canonique dans l'Eglise, puissent éventuellement y prendre place.

Ce n'est qu'après que vous en aurez accepté le principe que Nous serons en mesure de pourvoir le mieux possible au bien de toutes les personnes intéressées, avec le souci de promouvoir les vocations sacerdotales authentiques et dans le respect des exigences doctrinales, disciplinaires et pastorales de l'Eglise. A ce stade, Nous pourrions entendre avec bienveillance vos demandes et vos souhaits, et prendre en conscience, avec nos dicastères, les mesures justes et opportunes.

En ce qui concerne les séminaristes ordonnés illicitement, les sanctions qu'ils ont encourues conformément aux canons 985, 7° et 2374 pourront être levées, s'ils donnent une preuve de résipiscence en acceptant notamment de souscrire à la déclaration que Nous vous avons demandée. Nous comptons sur votre sens de l'Eglise pour leur faciliter cette démarche.

Quant aux fondations, maisons de formation, « prieurés » et autres institutions diverses créées sur votre initiative ou avec votre encouragement, Nous vous demandons également de vous en remettre au Saint-Siège, qui étudiera leur cas, dans ses divers aspects, avec l'épiscopat local. Leur survie, leur organisation et leur apostolat seront subordonnés, comme il est normal dans toute l'Eglise catholique, à un accord qui devra être passé, dans chaque cas, avec l'évêque du lieu – *nihil sine episcopo*⁷ – et dans un esprit qui respecte la déclaration mentionnée plus haut. »

Ce document, écrit voici plus de 25 ans, révèle une volonté totalitaire d'écraser toute opposition sans aucun recours au dialogue, à la démocratie, aux aspirations du peuple de Dieu et à l'œcuménisme, devenus pourtant les nouveaux principes d'action de l'après-concile. Il est exigé de Mgr Lefebvre une déclaration où il adhérerait au Concile, accepterait les décisions des organismes romains, reconnaîtrait la légitimité du *Novus Ordo*, se soumettrait au Droit Canon (spécialement en matières de peines ecclésiastiques), confessa l'orthodoxie et la fidélité à sa charge de Paul VI, reconnaîtrait l'autorité des évêques dans leurs diocèses respectifs et s'abstiendrait de toute initiative contraire au contenu de la dite déclaration. Celle-ci, indispensable à la levée des peines canoniques encourues à l'été 1976, n'est pas négociable dans son contenu.

De ce préambule théorique, on passe au point de vue pratique dont les conclusions sont aussi extrêmes : confirmation de la suppression de la Fraternité, remise des séminaires et de toutes les autres œuvres dans les mains de Paul VI, pardon des peines canoniques encourues par les séminar-

(Suite page 8)

Première journée des Associations et Compagnies de la Mission Saint Pie X

**13 octobre
2002**

- ◆ Ecole primaire Saint Joseph de Calasanz
- ◆ Collège Notre-Dame de la Merci
- ◆ Groupe tontine de l'Enfant-Jésus
- ◆ Croisade Eucharistique
- ◆ Servants de Messe
- ◆ Chorale grégorienne Ste Cécile
- ◆ Chorale polyphonique St Grégoire
- ◆ Catéchisme
- ◆ Le Saint Pie
- ◆ Chorale l'Etoile
- ◆ Bibliothèque de prêt
- ◆ Groupe Football
- ◆ Anciens retraitants
- ◆ Rosaire vivant

Occasion unique de faire connaissance avec toutes les œuvres de la Mission Saint Pie X le même jour.

- ◆ Compagnie St Nicolas de Flûe
- ◆ Association Sainte Famille
- ◆ Compagnie Ste Anne et Ste Marthe
- ◆ Association Saint Rosaire
- ◆ Compagnie du Sacré-Cœur
- ◆ Compagnie de l'Immaculée
- ◆ Mouvement de jeunesse de la
Compagnie de l'Immaculée

Tant pour les anciens que pour les nouveaux fidèles de Saint Pie.

- Le dimanche 13 octobre
- entre 12:00 et 17:00
- au Juvénat du Sacré Cœur à Rio.

**Actualité
de la
Tradition**

ristes ordonnés. Et lorsque Mgr Lefebvre n'aura plus rien : ni Fraternité, ni séminaire, ni séminaristes, ni maisons, ni apostolat, le Pape pourra «

(Suite
de la
page 6)

écouter avec bienveillance [ses] demandes et [ses] souhaits » ! La solution de Paul VI c'est la bombe à neutrons : son explosion fait disparaître toute vie, mais, après un temps de décontamination, les infrastructures industrielles et immobilières sont réutilisables par l'envahisseur ! (à suivre)

¹ Revue Dios nunca muere (District du Mexique, FSSPX), n° 8, p. 4-7

² Le 5 avril dernier, le cardinal Castrillón a adressé une réponse à la lettre de Mgr

Fellay. Nous en dirons un mot.

³ Paul VI, Discours du 30 juin 1972.

⁴ Revue Dios nunca muere n° 3, p. 13-21

⁵ Il s'agit du texte qui commence par ces paroles: « Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique... » et poursuit : « Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante... »

⁶ Dans leur sens obvie.

⁷ Qu'on ne fasse rien sans l'évêque



Introduction

Peut-être cette comparaison vous paraîtra-t-elle étrange. Quoi de plus différent en effet que le mariage et le sacerdoce ? L'un est ordonné à la propagation de l'espèce humaine, l'autre est voué à la chasteté parfaite. Et pourtant tous les deux ont en vue :

Le bien de l'Eglise : par le sacrement de mariage, les parents donnent directement de nouveaux citoyens à leur pays, mais cela en vue de la Cité de Dieu, en vue du Ciel. Et qui leur ouvrira le Ciel, par le baptême, mais aussi par le sacrement de pénitence s'ils venaient à perdre la grâce par le péché mortel ? C'est le prêtre.

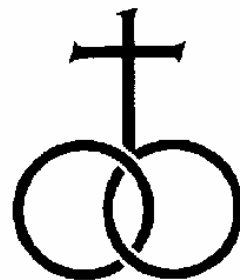
Le bien du pays : pour le mariage, c'est évident. Mais le sacerdoce, en quoi contribue-t-il au bien de la société d'ici-bas ? Tout simplement en formant des chrétiens, car il n'existe pas de vraie paix en dehors de l'unique Sauveur, Notre Seigneur Jésus-Christ. Depuis le péché originel, l'homme naît blessé dans sa nature. Il est porté à l'injustice, à la violence, en un mot au péché, et seule la grâce de Dieu peut le guérir. Notre Seigneur est venu pour cela, pour nous guérir par ses grâces qu'il nous a méritées en mourant sur la Croix.

Ainsi nous pouvons déjà voir le rôle complémentaire du mariage et du sacerdoce pour l'édification de la société tant civile que religieuse.

L'année du mariage

Sacerdoce et Mariage

Par M. l'Abbé Louis Santagne, diacre



Le Sacerdoce

Mais posons-nous une première question : Qu'est-ce que le prêtre ? Le saint apôtre Paul nous dit : « *Tout pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin d'offrir des oblations et des sacrifices pour les péchés* » (Heb. V, 1). Ainsi, avec toute la théologie catholique, nous disons que le prêtre, qui est un autre Christ, est un médiateur.

L'homme par le péché originel a tout perdu : sur terre le bonheur du Paradis Terrestre, et bien pire, le Paradis Céleste lui-même. Le Ciel lui est fermé, et laissé à ses propres forces, il tombera en Enfer. Mais Dieu dans son infinie miséricorde va réparer l'œuvre de la création que l'homme a abîmée par son péché. « Dieu a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils Unique » (Jean III,16). Notre-Seigneur, l'Homme-Dieu, par sa mort sur la Croix, a réconcilié l'homme avec Dieu. « Quand je serai élevé de terre [sur la Croix] j'attirerai tout à moi » (Jean XII, 32). Jésus-Christ est le Médiateur entre le Ciel, comme Dieu, et la terre, comme homme. Il offre à Dieu au nom de tous les hommes une prière infiniment agréable à son Père ; et en retour il fait descendre sur les hommes les grâces de Dieu.

Mais Notre Seigneur, remonté au Ciel depuis son Ascension, n'a pas voué

à laisser les hommes seuls. Il a laissé ses prêtres qui sont d'autres Christ, des médiateurs secondaires entre le Ciel et la terre. Le prêtre offre à Dieu au nom de tous les hommes, au nom de la société, la prière par excellence qu'est le Sacrifice de la Messe. Et il fait descendre sur les hommes les grâces de Dieu, premièrement et principalement par les sept sacrements. Voilà quel est le rôle du prêtre : amener les hommes à Dieu, et donner Dieu aux hommes. Y a-t-il un rôle plus sublime sur la terre ?

Si par conséquent le prêtre renonce aux joies du mariage, c'est pour enfanter les âmes à Dieu. Il se sanctifie en sanctifiant les âmes. Il les accompagne de leur naissance à la vie surnaturelle par le baptême, jusqu'à leurs derniers instants sur cette terre par l'extrême-onction, qui peut aussi guérir le malade si Dieu le juge plus utile pour l'âme. Si ces âmes viennent à mourir par le péché, il les ressuscite par le sacrement de pénitence. Il les soutient dans la lutte en leur distribuant le Pain de Vie dans l'eucharistie et la Parole de Dieu par la prédication et l'enseignement du catéchisme. Il bénit leur chaste union afin qu'ils engendrent de nouveaux citoyens pour le Ciel. Enfin l'évêque, qui possède la plénitude du sacerdoce, les fait soldats du Christ par la confirmation, et il consacre les âmes à Dieu par le sacerdoce ou par la consécration des vierges.

Comme vous le voyez, le prêtre

Une minute ... quoi !

J'étais encore au village quand, l'autre matin, en écoutant les nouvelles du monde, mes petits enfants sont venus me demander pourquoi tout le monde parlait du 11 septembre. Je me devais de rappeler à ses enfants ce que la vie sans le vrai Dieu peut apporter de très mauvais pour soi et pour les autres. La mémoire du terrible attentat était dans toutes les bouches. Les chers petits ont alors demandé pourquoi il fallait faire une minute de silence pour tous les pauvres gens mort dans la catastrophe. J'ai donc du secouer ma tête blanchie par les nombreuses saisons sèches pour apporter une réponse qui puisse nourrir l'intelligence de cette jeune génération. Alors me sont revenues à l'esprit mes vieilles leçons de catéchisme (d'avant les nouveautés) sur la mort, le jugement et le purgatoire, toute cette doctrine que l'on entend si souvent aux messes de requiem à St Pie. Les enfants attendaient donc une réponse. Je me suis mis à réfléchir à voix haute pour leur faire profiter de la leçon de catéchisme. Si les âmes sont au purgatoire dans de terribles souffrances pour réparer leurs fautes, le silence ne leur sert à rien ; il n'enlève rien mais il n'apporte rien non plus au soulagement de leurs peines et nous perdons notre temps... en silence. Alors qu'à l'inverse, si pendant toutes ces minutes silencieuses, chacun priait Dieu de faire miséricorde aux trépassés, nos ancêtres comme nos jeunes déjà partis,



tous y gagneraient ! Les défunts trouveraient leurs peines écourtées et les vivants s'exerceraient à faire des actes de charité. J'étais heureux de cette belle réponse dictée par la foi. La minute de silence est pour ceux qui n'ont pas de Dieu sinon les idoles modernes comme l'or et les plaisirs. Les bana et moi, avons décidé de ne jamais plus respecter ce silence sans Dieu, inutile aux chères âmes des défunts. Il faut rompre le silence pour elles !

Pour retrouver la réponse de la foi, cela sert quand même de réfléchir ...une minute, quoi !

Piekaya

accompagne chacun de nous sur la route du Ciel du début à la fin, dans toutes les grandes étapes de notre vie. Mais son rôle ne se limite pas à attendre les âmes dans son église et à intervenir seulement dans leur vie privée. Le prêtre doit enseigner la loi de Dieu, la loi du Christ. Or Dieu est le Créateur non seulement des âmes mais aussi des différentes sociétés dans lesquelles Il veut que vive l'homme. L'Etat a en vue le bien commun naturel, il doit donc respecter la loi naturelle. Par exemple s'il fait une loi permettant le divorce, il va contre la loi naturelle et l'Eglise doit lui rappeler son devoir. Mais l'Etat doit aussi respecter la loi du Christ, c'est-à-dire la loi qu'enseigne l'Eglise, qu'enseigne le prêtre. Il doit par exemple faire respecter le repos dominical ou ne pas permettre le mariage entre un parain et sa filleule de baptême alors que l'Eglise l'interdit. Pourquoi l'Etat doit-il faire respecter la loi de l'Eglise, et non la loi de Mahomet, ou tout simplement être soi-disant neutre comme la plupart

de nos pays modernes ? La réponse a déjà été donnée ci-dessus : Dieu est le Créateur de toutes choses, même de la société civile car c'est lui qui a voulu que l'homme soit un animal social. La société civile doit donc lui obéir et obéir au seul et unique vrai Dieu, le Dieu dont l'Eglise catholique et romaine nous enseigne la nature et la beauté, Dieu qui est la vérité immuable. La société civile doit donc se soumettre et se conformer à la loi surnaturelle parce que notre vie sur la terre nous est donnée pour mériter le Ciel. Le bien naturel (que doit assurer l'Etat) est ordonné au bien surnaturel (qui est confié à l'Eglise).

Ainsi nous avons pu entrevoir le rôle sublime du prêtre quant aux âmes et quant à la société : Il leur montre le chemin du Ciel et il donne les moyens d'y parvenir par les sacrements et les autres moyens de l'Eglise. Cependant, par qui ces âmes lui sont-elles données ? Par la famille, société stable fondée par le mariage.

Le Mariage

Si nous ouvrons le livre de la Genèse, après la création d'Adam Dieu dit : « *Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui une aide semblable à lui... Et Adam la voyant, s'écria : c'est l'os de mes os et la chair de ma chair... C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme et ils seront deux en une seule chair* » (Gn. II, 7.18.23-24). « *[Dieu] les bénit et leur dit : croissez et multipliez-vous* » (Gn. I, 28).

Ainsi le mariage est une chose sacrée instituée par Dieu lui-même. C'est l'union définitive d'un seul homme et d'une seule femme pour fonder une nouvelle famille et y accueillir les enfants que Dieu leur enverra. La nature humaine, ce n'est point l'homme tout seul ou la femme toute seule, mais c'est l'union des deux, Dieu les ayant voulus complémentaires à tous les points de vue. Nous n'avons point la place ici d'en évoquer tous les détails au point de vue affectif, intellectuel, quant aux vertus naturelles... Il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder. Ce sont deux êtres qui unissent leur personnalité pour ne faire désormais qu'un : « *Ils seront deux en une seule chair.* » L'homme n'étant pas un animal, comme le singe ou le canard, cette union sera avant tout une communion des âmes à un même idéal de vie, en gardant l'équilibre : ni mutilation des tendances affectives, ni exaltation perverse des passions animales. Que nous sommes loin de cette parodie d'amour qui nous est proposée aujourd'hui : l'amour 'libre', l'amour à la carte – « *Je te prends quand je veux, et je te lâcherai quand je voudrai* » !

Cependant Dieu n'a pas créé l'homme pour vivre éternellement sur terre mais seulement pour y faire un petit voyage, plus ou moins long, afin de mériter le Ciel. Notre but principal est donc de faire notre salut, et c'est la tâche principale de l'éducation que doivent donner les parents à leurs enfants. Etre père ou mère, ce n'est pas 'faire un enfant', ni même former un homme tout simple, même parfait ; c'est former un saint, un futur habitant de la Cité céleste. Cette éducation basée sur la foi prendra en compte le fait que tout homme à sa naissance est blessé par la marque du péché originel et ses conséquences. Toute œuvre d'éducation est une œuvre de redressement et de rééducation. Encore une fois, nous

sommes loin de ce naturalisme moderne s'inspirant de J.-J. Rousseau : « L'homme est naturellement bon, c'est la société qui le corrompt ».

Nous avons vu ce qu'est le mariage du point de vue naturel, quel est le but ultime que Dieu lui assigne. Voyons maintenant à quelle hauteur le Christ l'a élevé. Par sa présence aux noces de Cana, Notre Seigneur a voulu rendre le mariage encore plus sacré, il en a fait l'un des sept sacrements de la Nouvelle Loi. En tant que sacrement il confère aux époux chrétiens un droit rigoureux à toutes les grâces actuelles nécessaires à une vie conjugale chrétienne ; un droit aussi à tous les secours matériels et spirituels exigés par la fondation d'un foyer. Il transfigure leur amour humain en amour chrétien, pour que les époux puissent s'aimer dans le Christ sans infidélité, à jamais : « *Qu'aucune puissance humaine au monde ne tente désormais de venir séparer ce que Dieu a uni* » (Mt. XIX, 6). Il leur donne bien sûr toutes les grâces actuelles pour qu'ils puissent éduquer leurs enfants comme de futurs citoyens de la Cité céleste. Enfin ils ne doivent plus chercher à faire leur salut seul, mais l'un près de l'autre, l'un par l'autre. La sainteté n'est pas réservée aux prêtres, religieux et religieuses. Le précepte du Christ : « *Soyez parfaits comme votre Père céleste* » (Mt. V, 48) s'adresse indistinctement à tous, donc aussi aux gens mariés. Comment faire ? Il suffit simplement d'accomplir son devoir d'état de chaque instant comme père, mère, époux, épouse. Et alors chaque geste devient un nouveau pas vers la sainteté, puisque chacun des deux époux a été consacré comme instru-

ment de sanctification à l'égard de son conjoint.

Remarquez pour finir que pour bénéficiaire de toutes ces grâces, fonder un foyer solide et éduquer ses enfants comme de futurs citoyens du Ciel et non comme de petits païens, il ne faut pas attendre que les aînés aient trente ans pour se marier vraiment, c'est-à-dire à l'Eglise. Les enfants auront alors été élevés comme des païens, avec des parents vivant comme des païens dans le simple concubinage officiel de la coutume, et on se sera rendu la vie difficile n'ayant pas eu les grâces de stabilité. Sans compter que l'on a vécu plusieurs dizaines d'années avec un billet aller simple pour l'Enfer dans la poche, si le Bon Dieu a laissé la vie jusque là. Le problème se situe dans le refus du mariage chrétien. On ne croit pas à la puissance de la grâce. Alors au lieu de fonder une société chrétienne, on fait éclater la société par des familles qui ne sont pas des familles, mais des agglomérations d'individus à tout hasard. Car ce n'est pas le patriarche (avec ses 'femmes' et ses enfants) qui fait la famille, mais c'est un couple chrétien avec des enfants légitimes.



Sans mariage il n'y aura plus de citoyens ; mais sans le prêtre, ces pauvres citoyens sont désemparés, comme un troupeau sans pasteur : ils ne connaissent plus le chemin du Ciel et n'ont pas les moyens d'y parvenir. Et même d'un point de vue simplement naturel ils ne peuvent construire une société qui soit en paix, vivant dans la justice, car depuis le péché originel il n'y a pas de justice en dehors de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Alors quels enseignements devons-nous en tirer ? Tout d'abord ayons un grand amour du sacerdoce à la vue de cette si grande dignité. Prions pour nos prêtres, pour la sainteté de nos prêtres. Notre salut dépend d'eux. Parents chrétiens, inculquez le respect et l'amour du prêtre à vos enfants, et si Dieu vous fait la grâce d'appeler un de vos fils, donnez-le lui avec joie. Le Seigneur vous le rendra au centuple. Et vous, jeunes gens, posez-vous honnêtement la question devant Dieu : le Seigneur m'appelle-t-il à son service par le sacerdoce ou par la vie religieuse ?

Pour ceux et celles que le Bon Dieu n'appelle pas directement à son service, et pour vous parents chrétiens, pénétrez-vous d'une ferme conviction en ce qui concerne la sainteté du mariage. Voyez pourquoi le Bon Dieu l'a établi et ne faites pas comme « ceux qui embrassent le mariage de manière qu'ils bannissent Dieu de leur cœur et de leur esprit, et qu'ils s'abandonnent à leur passion, de même que le cheval et le mulet qui n'ont pas d'intelligence » (Tobie VI, 17). Ainsi par une véritable éducation dans un véritable mariage, vous peuplerez le Ciel de saints en commençant par vous et votre conjoint. 🍷

Conclusion

Nous voyons que le mariage et le sacerdoce ont véritablement un rôle complémentaire quant à l'édification de la société tant civile que religieuse.

Rosaire vivant



La Mission Saint Pie X s'apprête à lancer un « Rosaire vivant » : La prière ininterrompue du Rosaire, jour et nuit, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 !

Tous ceux qui voudront y participer, pourront dès maintenant s'inscrire à la Mission Saint Pie X, en s'engageant à réciter le chapelet à une heure qu'ils choisiront sur place lors de l'inscription.

Cet engagement consiste en la prière du chapelet, avec d'autres prières, pendant une demie heure.

Il y aura donc 1008 places pour couvrir toute la semaine : 7 jours x 48 demie heures x Saint Rosaire.

3 personnes par demie heure.

Toute personne de bonne volonté peut s'inscrire ; les parents pourront inscrire leurs enfants de plus de 12 ans qui désirent s'engager, sous condition de s'assurer que l'enfant accomplit réellement son engagement.

L'engagement est fait pour trois mois, après quoi il peut être renouvelé.

Toutefois, on ne s'engage pas sous peine de péché, ni vénial ni mortel !

L'intention de ce Rosaire vivant : Le triomphe de la vraie Foi sur les fausses religions (les sectes, l'islam) au Gabon et en Afrique, par l'intercession de Notre Dame du Très



Mission Saint Pie X
 Quartier La Peyrie
 B.P. 3870
 LIBREVILLE—GABON
 Téléphone : (241) 76 60 18
 Télécopie : (241) 74 62 15

DESTINATAIRE

Comment nous aider ? A la demande de nos lecteurs intercontinentaux nous donnons le numéro de C.C.P où vous pouvez nous aider. **C.C.P. 23038 98 T Paris**, ou envoyer un chèque à l'ordre de la **Mission Saint Pie X** à notre adresse. Merci !

La vie paroissiale

DATES À RETENIR EN OCTOBRE

Le mois d'octobre est le mois du Rosaire ! Chaque jour nous récitons, devant le Saint-Sacrement exposé, comme nous le demande l'Eglise, le Chapelet, les Litanies de la Ste Vierge et la Prière à St Joseph (sauf les jours où il y aura une messe chantée le soir !)

Jeudi 3 :

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Religieuse Carmélite, Patronne des Missions, 1^{er} cl.
18.30 Messe chantée

Dimanche 6 :

Solennité de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus
10.00 Messe chantée à l'intention des fidèles de la Mission

Lundi 7 :

Notre-Dame du Très St Rosaire, 2^o cl.
18.30 Messe chantée

Vendredi 11 :

La Maternité de la T.S. Vierge Marie, 2^o cl.
18.30 Messe chantée

Dimanche 13 :

Solennité de Notre-Dame du Très Saint Rosaire
10.00 Messe chantée à l'intention des fidèles de la Mission
Journée des Associations et des Compagnies de la Mission (vois encadré dans ce SAINT PIE, p. 7)
Anniversaire du grand miracle so-laire à Fatima (1917)

Vendredi 18 :

Saint Luc, Evangéliste, 2^o cl.
18.30 Messe chantée

Dimanche 20 :

Dimanche des Missions
10.00 Messe chantée pour la propagation de la foi

Dimanche 27 :

Fête de Notre Seigneur Jésus-Christ Roi, 1^{er} cl.

Lundi 28 :

Saint Simon et St Jude, Apôtres, 2^o cl.
18.30 Messe chantée

Carnet Paroissial...

22 enfants et deux adultes ont été régénérés par l'eau sainte du *baptême*, parmi eux Marie Dominique LALAMBA, fille de Paul-Marie et de Marie-Florence BOUSSOUGOU, âgée de 7 jours.

Ont reçu les honneurs des *funérailles chrétiennes* :

Marie Hélène NTSAME NDONG, 80
Jeanne ETOME, 78
Francine Rosine WORA, 70
Joséphine LANDOU, 77
Yolande MAGANGA, 80
Monique NKOMA OBAME, 17
Augustin NZIGOU, 66
Rosalie NKOLO NGOMO, 84
Marie-Thérèse SIMBOU, 53
Françoise BOUKAL
Solange Marie NGWANDJE TO-DOUAWOGA, 28



❖❖❖ Croisade Eucharistique ❖❖❖ RESULTATS DES TRESORS DE JUILLET ET AOÛT

Trésors rendus		Offrande de la journée	Messes	Communions		Sacrifices	Dizaines de chapelet	Visites au T.S.S	15 min. de méditation	Bons exemples
C.E	M.J.C.I			✠	Spirit.					
—	20	652	151	109	196	400	1046	339	51	299